

**Citadelle - Réfection du Chemin de Ronde**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur** : Par lettre du 3 octobre 1989, M. le Directeur Régional des Affaires Culturelles nous informe que le Ministère de la Culture, de la Communication, des Grands Travaux et du Bicentenaire, est susceptible d'inscrire à son programme de travaux de 1990, l'étanchéité du Chemin de Ronde, et la reprise des maçonneries diverses à la Citadelle.

L'enveloppe financière prévue à cet effet est de 1 900 000 F.

Le financement pourrait s'établir ainsi :

Part de l'État	50 %	950 000 F
Part de la Ville, propriétaire (supportée à 25 % par la Ville et 25 % par le Département)	50 %	<u>950 000 F</u>
Total		1 900 000 F

Le Conseil Municipal est invité à :

- décider la réalisation de ces travaux,
- autoriser M. le Député-Maire à signer la convention à intervenir confiant à l'État (Affaires Culturelles) la maîtrise d'ouvrage,
- solliciter une subvention financière du Département à hauteur de 25 % de la dépense totale, soit une subvention de 475 000 F,
- s'engager à assurer le financement de la part à la charge de la Ville sur le budget primitif de 1990, sur la base de 25 % de la dépense estimée, soit 475 000 F.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Il est urgent de songer à revoir la couverture du Bâtiment des Cadets et le Chemin de Ronde.

**M. NACHIN** : Je constate qu'il n'y a pas de participation de la Région dans ces trois dossiers.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Non, la Région n'intervient pas dans ce type de travaux.

**M. NACHIN** : Pourquoi ?

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Je pense qu'ils n'en ont pas l'intention et ce n'est pas dans leur compétence car ce sont des programmes cofinancés avec la Caisse des Monuments Historiques...

**Mme KUNSTLER** : Ce sont en effet des programmes cofinancés avec financement des Monuments Historiques et où les départements, les villes et l'État interviennent. C'est le résultat de négociations qui sont très anciennes.

**M. PINARD** : Cela remonte à l'année du patrimoine, c'est un montage qui est très favorable puisqu'il représente 50 % État, 25 % Département, 25 % Ville. Si on avait des montages comme cela sur tous les dossiers, eh bien on pourrait faire plus de choses !

**M. FOUSSERET** : Je voulais insister sur l'importance de ce dossier puisqu'à la Citadelle il y a des travaux importants de rénovation, à réaliser, et comme le disait Joseph PINARD, il faut souligner que c'est une excellente opération pour la Ville puisque ces travaux, de toute façon, nous devons les exécuter. La Ville va participer pour 25 % et, là il faut souligner la participation de l'État : 50 % ; le Département généralement nous suit sur proposition du Directeur Régional des Affaires Culturelles.

Nous avons mis au point, avec les services techniques et M. MORTAMET, qui s'est montré très compréhensif sur cette opération, un programme sur cinq années. Donc pendant cette période nous allons pouvoir, d'une façon aussi intéressante que celle qui vous est présentée aujourd'hui, intervenir pour remettre en état ou continuer la remise en état de la Citadelle.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, les propositions du Rapporteur.